

# La facture électronique obligatoire dès 2024

---

C'est la fin du papier  
et du PDF simple

Paris 2023





# Beckar RABHI

---



- Président

[direction@ebusiness-expert.com](mailto:direction@ebusiness-expert.com)



# La société eBusiness eXpert



- Édite, commercialise, propose ses services dans les EEP (EDI) et la facturation électronique en France, Europe, à l'international.
- Au service des PME dans les secteurs de l'Automobile, l'Aéronautique, la Distribution, le Transport, la santé ...
- Membre de GALIA ( Automobile) et GS1 France (Distribution, Transport, Santé, ...)
- Membre Fondateur du FNFE-MPE ( Forum National de la Facture Electronique et des Marchés Publics Électroniques): Plus de 200 adhérents
- Banques, Opérateurs téléphoniques, Fournisseurs d'énergie, Experts Comptable, Editeurs logiciel, Prestataires, Consultants

# La société eBusiness eXpert

## Nos solutions

-  **eBIN**  
eBusiness Invoicing La solution pour digitaliser et archiver les factures
-  **eBDX**  
eBusiness Doc eXchange Boite à outils complète, indispensable pour tous les échanges EDI
-  **eBWX**  
eBusiness Web eXchange L'application Web de gestion EDI à portée de main et sur-le-champ
-  **Dinet** Réseau à valeur ajoutée et intégration de la chaîne d'approvisionnement

# SOMMAIRE

---

- Définitions/ Exemples
- Législation/ Objectifs
- Entreprises concernées
- Échéancier
- e-invoicing
  - Acteurs/Dispositif
  - Annuaire des entités
  - Mentions obligatoires (flux1)
  - Cycle de vie: Statuts
  - Formats du socle
- Questions/Réponses
- e-reporting
  - B2B international
  - B2C
  - Paiement (Livraison Services)
- Soyez prêt
- Accompagnement
- Questions/Réponses

# Définitions



## Facture électronique

- Une facture électronique est une facture émise, transmise et reçue sous une forme dématérialisée et **qui comporte nécessairement un socle minimum de données sous forme structurée**,
- ce qui la différencie de la facture « papier » ou du PDF ordinaire.

## Fichier Structuré

- Les données sont organisées sous forme d'un arbre et sont lisibles par une application informatique.

# Facture structurée: exemple

```
- <rsm:ExchangedDocument>
  <ram:ID>2073305</ram:ID>
  <ram:TypeCode>380</ram:TypeCode>
  - <ram:IssueDateTime>
    <udt:DateTimeString format="102">20230222</udt:DateTimeString>
  </ram:IssueDateTime>
  - <ram:IncludedNote>
    <ram:Content>TVA ACQUITTEE SUR LES DEBITSPAS D ESCOMPTE POUR PAIEMENT ANTICIPE</ram:Content>
    <ram:SubjectCode>AAI</ram:SubjectCode>
  </ram:IncludedNote>
</rsm:ExchangedDocument>
- <rsm:SupplyChainTradeTransaction>
  + <ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem>
  + <ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem>
  + <ram:ApplicableHeaderTradeAgreement>
  + <ram:ApplicableHeaderTradeDelivery>
  - <ram:ApplicableHeaderTradeSettlement>
    <ram:InvoiceCurrencyCode>EUR</ram:InvoiceCurrencyCode>
    - <ram:ApplicableTradeTax>
      <ram:CalculatedAmount>910.56</ram:CalculatedAmount>
      <ram:TypeCode>VAT</ram:TypeCode>
      <ram:BasisAmount>4552.8</ram:BasisAmount>
      <ram:CategoryCode>S</ram:CategoryCode>
      <ram:RateApplicablePercent>20</ram:RateApplicablePercent>
    </ram:ApplicableTradeTax>
    - <ram:SpecifiedTradePaymentTerms>
      - <ram:DueDateDateTime>
        <udt:DateTimeString format="102">20230415</udt:DateTimeString>
      </ram:DueDateDateTime>
    </ram:SpecifiedTradePaymentTerms>
    - <ram:SpecifiedTradeSettlementHeaderMonetarySummation>
      <ram:LineTotalAmount>4552.8</ram:LineTotalAmount>
      <ram:TaxBasisTotalAmount>4552.8</ram:TaxBasisTotalAmount>
      <ram:TaxTotalAmount currencyID="EUR">910.56</ram:TaxTotalAmount>
      <ram:GrandTotalAmount>5463.36</ram:GrandTotalAmount>
      <ram:DuePayableAmount>5463.36</ram:DuePayableAmount>
    </ram:SpecifiedTradeSettlementHeaderMonetarySummation>
```

# Factor-X

```

factur-xml - Bloc-notes
Fichier Edition Format Affichage Aide
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
<rsml:CrossIndustryInvoice xmlns:rsml="urn:un:unece:uncefact:data:standard:CrossIndustryInvoice:100" xmlns:
<rsml:ExchangedDocumentContext>
  <ram:GuidelineSpecifiedDocumentContextParameter>
    <ram:ID>urn:cen.eu:en16931:2017</ram:ID>
  </ram:GuidelineSpecifiedDocumentContextParameter>
</rsml:ExchangedDocumentContext>
<rsml:ExchangedDocument>
  <ram:ID>2073305</ram:ID>
  <ram:TypeCode>380</ram:TypeCode>
  <ram:IssueDateTime>
    <udt:DateTimeString format="102">20230222</udt:DateTimeString>
  </ram:IssueDateTime>
  <ram:IncludedNote>
    <ram:Content>TVA ACQUITTEE SUR LES DEBITSPAS D ESCOMPTE POUR PAIEMENT ANTICIPE</ram:Content>
    <ram:SubjectCode>AAI</ram:SubjectCode>
  </ram:IncludedNote>
</rsml:ExchangedDocument>
<rsml:SupplyChainTradeTransaction>
  <ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem>
    <ram:AssociatedDocumentLineDocument>
      <ram:LineID>1</ram:LineID>
    </ram:AssociatedDocumentLineDocument>
    <ram:SpecifiedTradeProduct>
      <ram:GlobalID schemeID="0160">9839826680</ram:GlobalID>
      <ram:SellerAssignedID>935711</ram:SellerAssignedID>
      <ram:BuyerAssignedID>9839826680</ram:BuyerAssignedID>
      <ram:Name>TCRPSA DVE6 9804226780-00 NOUV MAT</ram:Name>
    </ram:SpecifiedTradeProduct>
    <ram:SpecifiedLineTradeAgreement>
      <ram:NetPriceProductTradePrice>
        <ram:ChargeAmount>127.9000</ram:ChargeAmount>
        <ram:BasisQuantity unitCode="C62">100.00</ram:BasisQuantity>
      </ram:NetPriceProductTradePrice>
    </ram:SpecifiedLineTradeAgreement>
    <ram:SpecifiedLineTradeDelivery>
      <ram:BilledQuantity unitCode="C62">1200.00</ram:BilledQuantity>
  </ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem>

```

Pièce... X

Nom

factur-x.xml

**Enterprise TWO**

ENTERPRISE TWO  
15 RUE AMPERE  
France  
3013547600100  
GLN: 3031412193567  
Siret/Siren: 412193567  
N°TVA: FR75412193567

Représentant fiscal  
ENTERPRISE TWO  
15 RUE AMPERE  
01100 OYONNAX France  
N°TVA: FR75412193567

Vos Références  
N° de bon de commande 0128687747

N° Facture 229092  
Date 22/04/2022

Acheteur  
3020400000100  
CASTORAMA FRANCE  
France

Identifiants  
GLN: 3020400000100  
N°TVA:

Livraison  
GLN: 3020400233706  
CASTORAMA LES CLAYES SOUS BOIS  
-  
ZI DU CHEMIN DES EAUX  
78340 LES CLAYES SOUS BOIS France  
N° BL 218739  
Date de livraison 22/04/2022

Devise de paiement EUR

N° Ligne	Code article Réf. article vendeur Réf. article client	Désignation de l'article	Qté base prix Prix Unit. Brut	Qté base prix Prix Unit. Net	Quantité	Remise(s) de ligne	Charge(s) de ligne	Montant HT	Taux de TVA
1	3354760740667 3354760740667	22 P099 BL VS 23 MM X 25 ML E+H B	1.00 PCE 9.0000	1.00 PCE 9.0000	3.00 PCE	0,00 -20	TAXE DECHET AMEUBLEMENT 0	27,00	20,00 %
2	3354767400250 3354767400250	TAGUET D ASSEMBLAGE BLANC X 8 BK	1.00 PCE 1,4400	1.00 PCE 1,4700	10,00 PCE	0,00 -20	TAXE DECHET AMEUBLEMENT 0,03	14,70	20,00 %
3	3354767400465 3354767400465	TAGUET D ASSEMBLAGE BLANC X 32 BK	1.00 PCE 5,0000	1.00 PCE 5,0300	5,00 PCE	0,00 -20	TAXE DECHET AMEUBLEMENT 0,03	25,15	20,00 %
4	3354767800333 3354767800333	PIEDS DE SNACK ROND LUX X2	1.00 PCE 24,9000	1.00 PCE 25,0400	1,00 PCE	0,00 -20	TAXE DECHET AMEUBLEMENT 0,14	25,04	20,00 %
5	3354768300469 3354768300469	EXTENSION A 8 CM BLANC	1.00 PCE 9,1400	1.00 PCE 9,1400	3,00 PCE	0,00 -20	TAXE DECHET AMEUBLEMENT 0	27,42	20,00 %

Remise/Charge		Pourcentage R/C	Montant R/C	Taux de TVA
TAXE DECHET AMEUBLEMENT			0,59	20 %

Détails TVA		Taux de TVA	Base d'imposition de la TVA	Montant de TVA
Taux de TVA standard		20 %	281,79	56,36

Total HT avt R/C	Total Remise	Total Charge
281,79		
	Total HT	281,79
	Total TVA	56,36
	Total TTC	338,15

Date d'échéance	Montant Dû
30/06/2022	338,15

Bénéficiaire  
ENTERPRISE TWO  
3031412193567

Coordonnées bancaires

15 RUE AMPERE, FR-3013547600100 N°TVA: FR75412193567



# Législation

## Rappels

- La loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008
  - Obligation à l'État d'accepter les factures émises par ses fournisseurs sous forme dématérialisée à compter du 1er janvier 2012
- Ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique
  - Obligation de la facture électronique fournisseurs du secteur public de 2017-2020

## Aujourd'hui

- Article 26 de la loi rectificative n° 2022-1157 de finance rectificative suivi du décret/arrêté du 7 octobre 2022
  - Art 289bis du CGI: Obligation de facturation électronique, appelée **e-invoicing** et de transmission des données de facturation à l'administration fiscale
  - Art 290 du CGI: Obligation de transmission à l'administration des données de transactions, de paiements appelée **e-reporting**

# Objectifs



- **Lutte contre la fraude**
- **Renforcement de la compétitivité des entreprises**
  - Allègement de la charge administrative
  - Diminution des délais de paiement
  - Gains de productivité résultant de la dématérialisation (4,5 milliards d'euros)
- **Amélioration de la connaissance de l'activité des entreprises**
- **Simplification, à terme, des obligations déclaratives en matière de TVA grâce au pré-remplissage**

# Entreprises concernées



**Toutes les entreprises assujetties à la TVA.**

- Les entreprises en France (B2B domestique et B2G) → **e-invoicing**

Consiste à envoyer la facture de façon électronique au client et parallèlement un ensemble de données extraites de la facture à l'administration fiscale

- Les entreprises travaillant à l'international (B2B international) et /ou travaillant avec les particuliers (B2C) → **e-reporting**
- Données de transactions transmises de façon électronique à l'administration fiscale sans nécessairement transmission électronique de celles-ci au client :
  - de données complémentaires pour les transactions non domestiques : B2B international
  - de données complémentaires entre les entreprises et le consommateur final : B2C
  - des données de paiement des transactions ( livraisons services)

# Échéancier

## 2024 au 1<sup>er</sup> juillet

- **Obligation de recevoir** la facture électronique pour **toutes les entreprises**

## 2024 au 1<sup>er</sup> juillet

- **Obligation d'émettre** la facture électronique pour les **Grandes Entreprises** (Hors ETI et TPE/PME)

## 2025 au 1<sup>er</sup> janvier

- **Obligation d'émettre** la facture électronique pour **les ETI**
- Effectif < 5000 p et  
CA < 1500 M€  
Ou Total bilan < 2000 M€

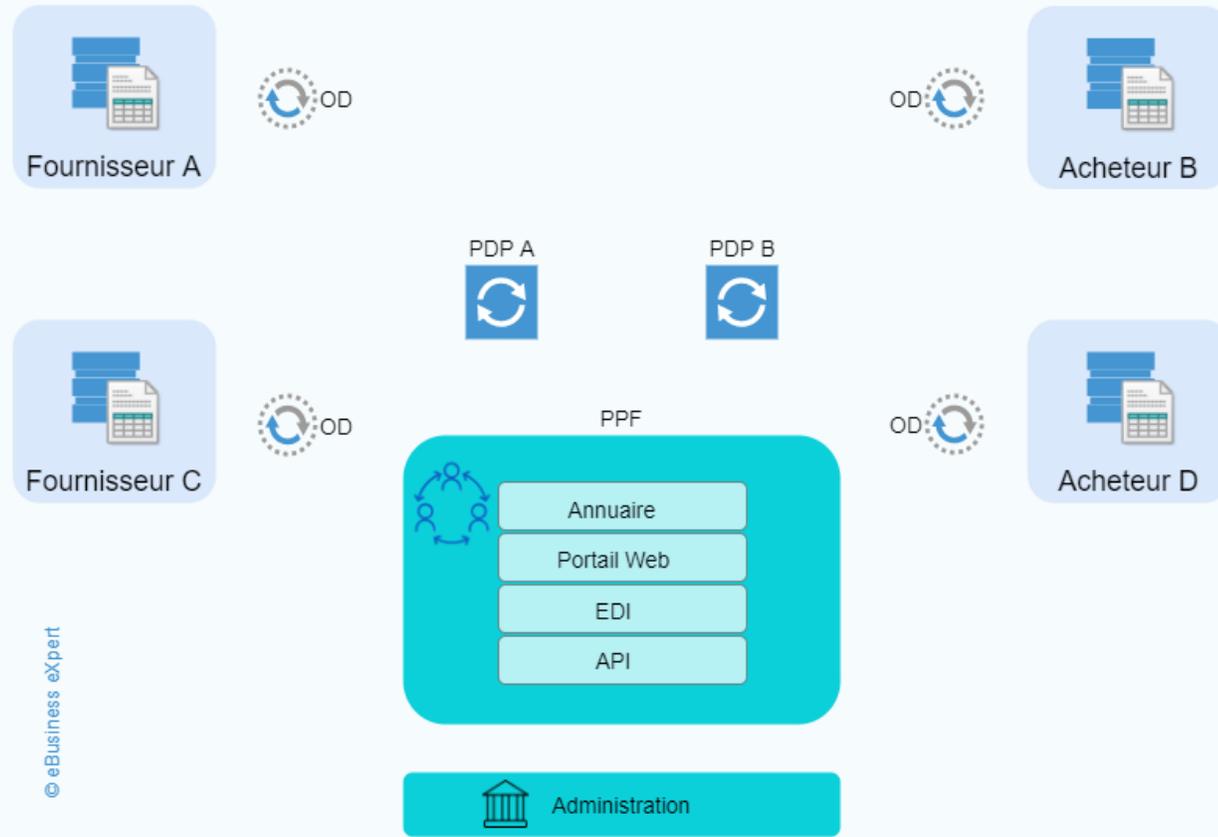
## 2026 au 1<sup>er</sup> janvier

- Obligation d'émettre la facture électronique pour **les PME et les TPE**
- TPE: effectif < 10 p et CA < 2 M€
- PME: effectif < 250 p et CA < 50 M€  
Ou Total bilan < 43 M€

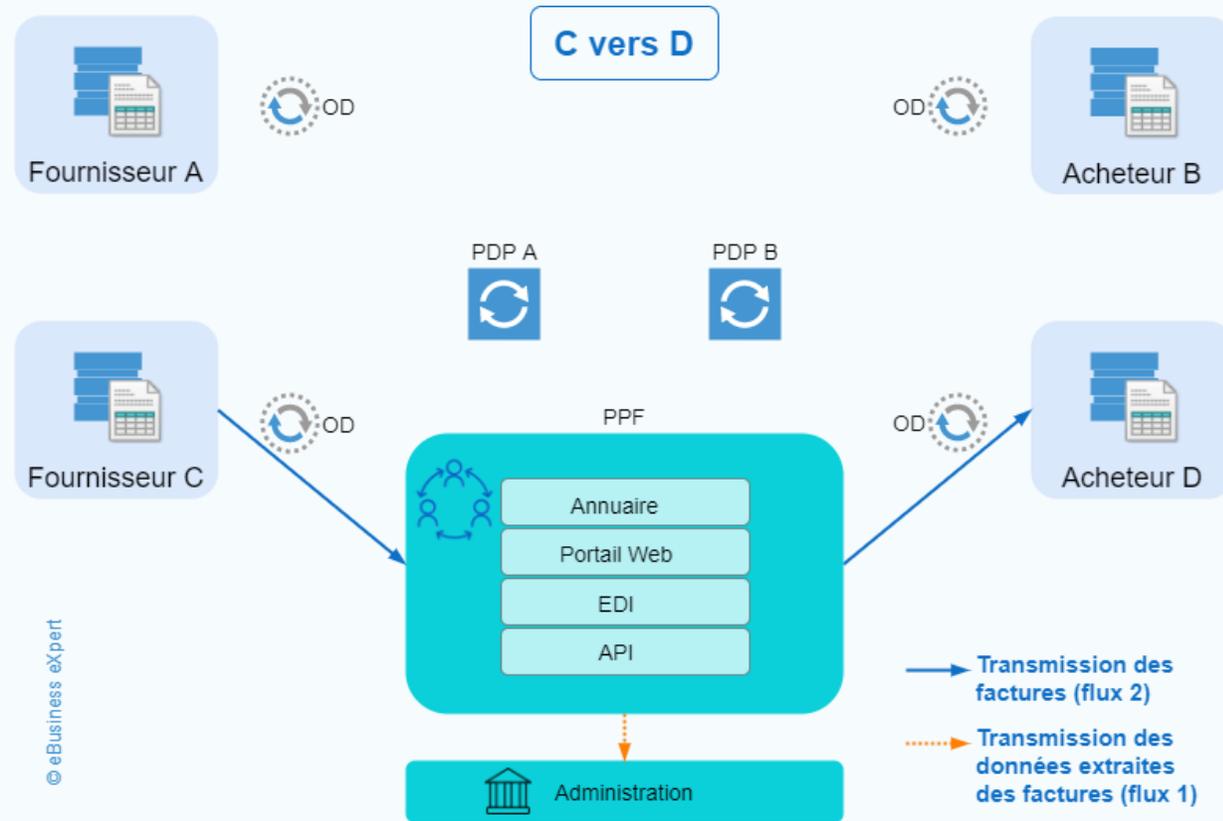
# e-Invoicing: Acteurs

## Quatre acteurs :

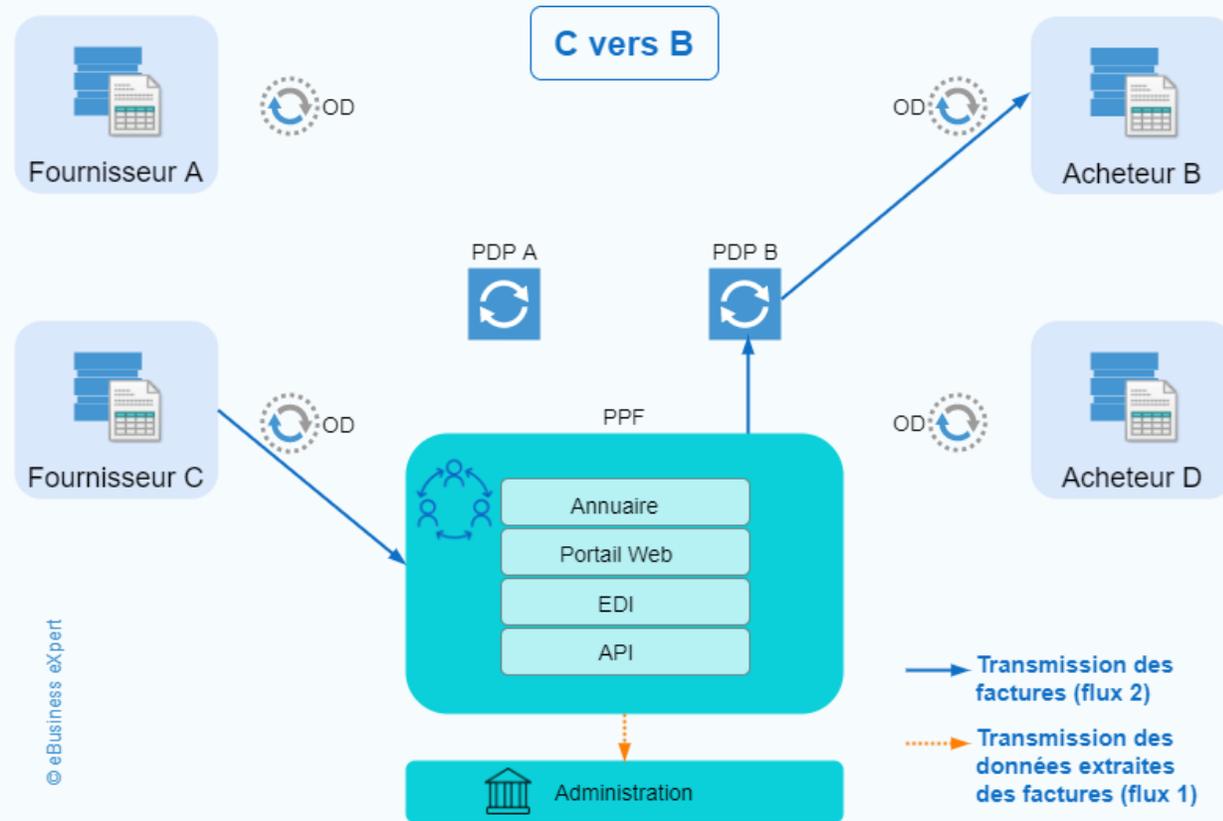
- Les entreprises
- Leur Opérateur de Dématérialisation (OD)
- Le Portail Public de Facturation (PPF)
- Les Plateformes de Dématérialisation Partenaires (PDP) - privées



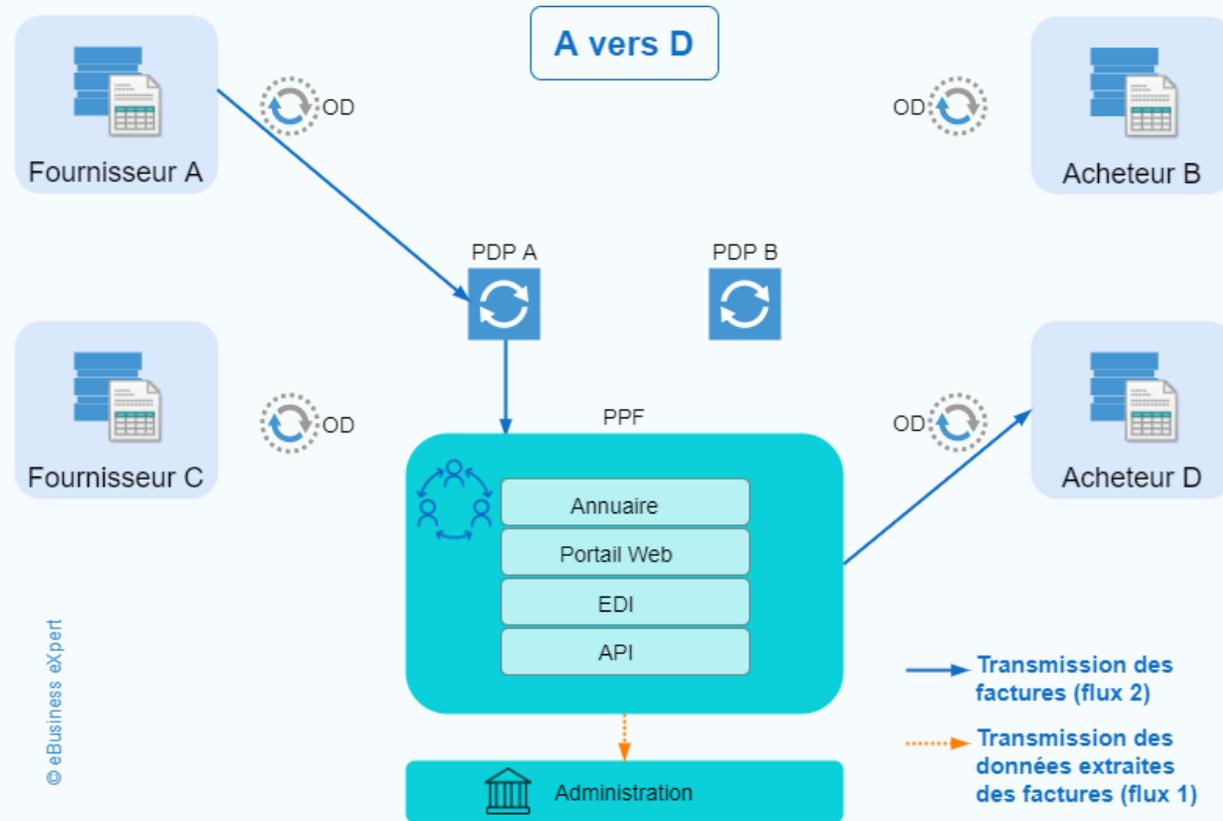
# Dispositif A : schéma en Y



# Dispositif B1 : schéma en Y

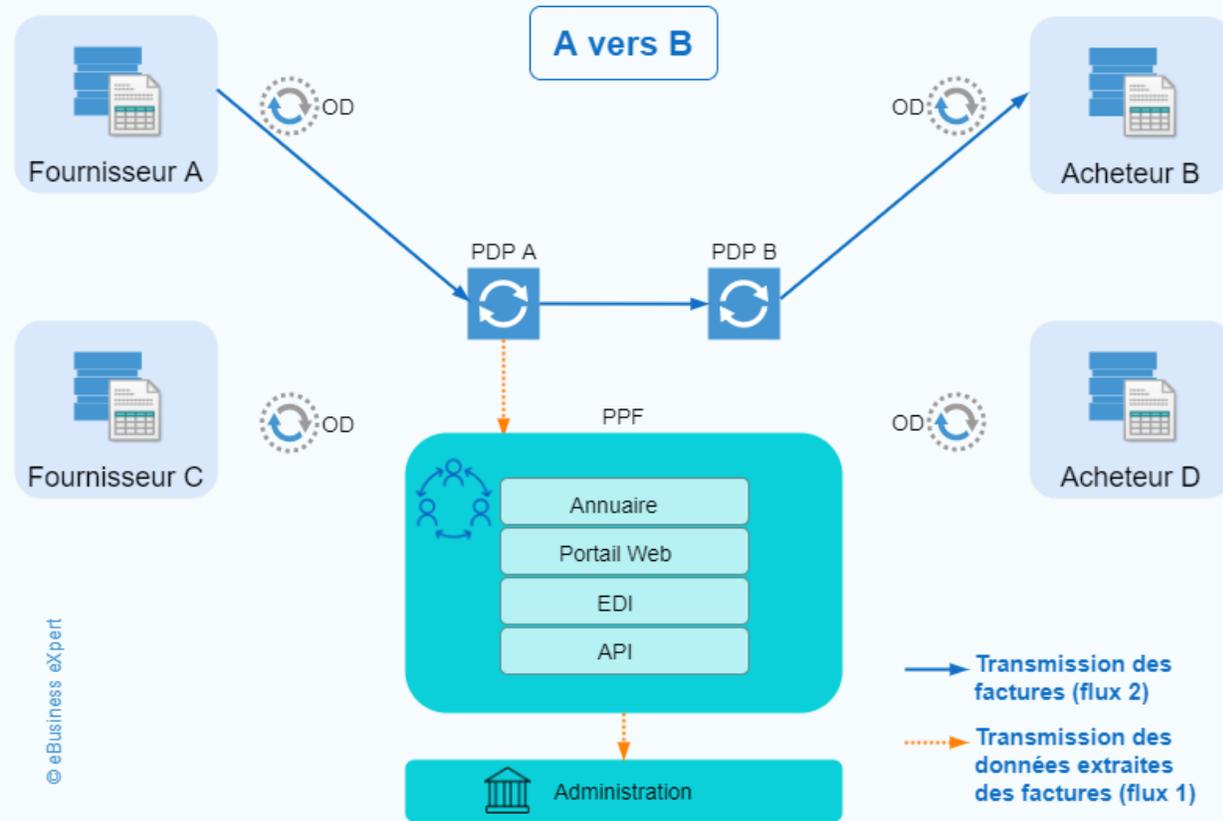


# Dispositif B2 : schéma en Y



© eBusiness eXpert

# Dispositif C : schéma en Y



© eBusiness eXpert

# Annuaire des entités



Référentiel unique pour garantir l'adressage des factures, des statuts, des données de facturation

Il est impératif de s'inscrire sur l'annuaire avant 1<sup>er</sup> Juillet 2024 pour recevoir les factures

## Identification de l'entreprise réceptrice

- Identification de l'entreprise réceptrice des factures
- Mailles d'identification de l'entreprise pour la prise en compte du niveau de gestion des factures (SIREN, SIRET, Code de routage)

## Identification de la plateforme réceptrice (PPF, PDP)

- Code identification de la plateforme de la facture
- Statut (actif, inactif) et dates de début et fin de validité de la plateforme

## Données de gestion complémentaires

- Utilisées par les entités du service public (B2G) pour compatibilité ascendante avec Chorus Pro actuel

# Mentions obligatoires flux 1 (démarrage)

Données en-tête	Données facture
1- SIREN – assujetti	15- Total hors taxe par taux d'imposition de la taxe
2- N° TVA intracommunautaire – assujetti	16- Montant de la taxe correspondante par taux d'imposition
3- N° TVA intracommunautaire – représentant fiscal de l'assujetti	17- Taux de TVA applicable (à différencier si multiples)
4- N° TVA intracommunautaire – attribué au membre de l'assujetti unique	18- Somme totale à payer HT
5- Pays – assujetti	19- Montant de la taxe à payer
6- SIREN – client	20- Référence d'exonération
7- N° TVA intracommunautaire – client	21- Code/ désignation devise
8- Pays – client	22- Mention « autofacturation »
9- Opération : Liv. biens (LB) / Prest. Services (PS) / Mixte (LBPS)	23- Référence à un régime particulier
10- Date d'émission de la facture	24- Mention « Autoliquidation »
11- Numéro unique de la facture	25- Mention «Membre d'un assujetti unique»
12- Type ( Facture, Avoir, F rectificative, F Acompte)	
13- Numéro de la facture rectifiée si émission d'une facture rectificative	26- Date de la livraison du bien ou fin d'exécution de la prestation
14- Paiement de la taxe d'après les débits	27- Date de l'acompte versé si différente de la date de la facture

# Mentions obligatoires flux 1 (cible)

---

## Données lignes

28- Minoration de prix (rabais, remises, ristournes)

29- Dénomination précise du bien livré ou du service rendu

30- Quantité de biens livrés ou de services rendus

31- Prix hors taxe de chaque bien livré ou service rendu

32- Adresse de livraison /de réalisation du service (a minima pays), si différente de l'adresse du client

33- Date d'émission de la facture rectifiée en cas d'émission de facture rectificative

34- Mention d'escompte

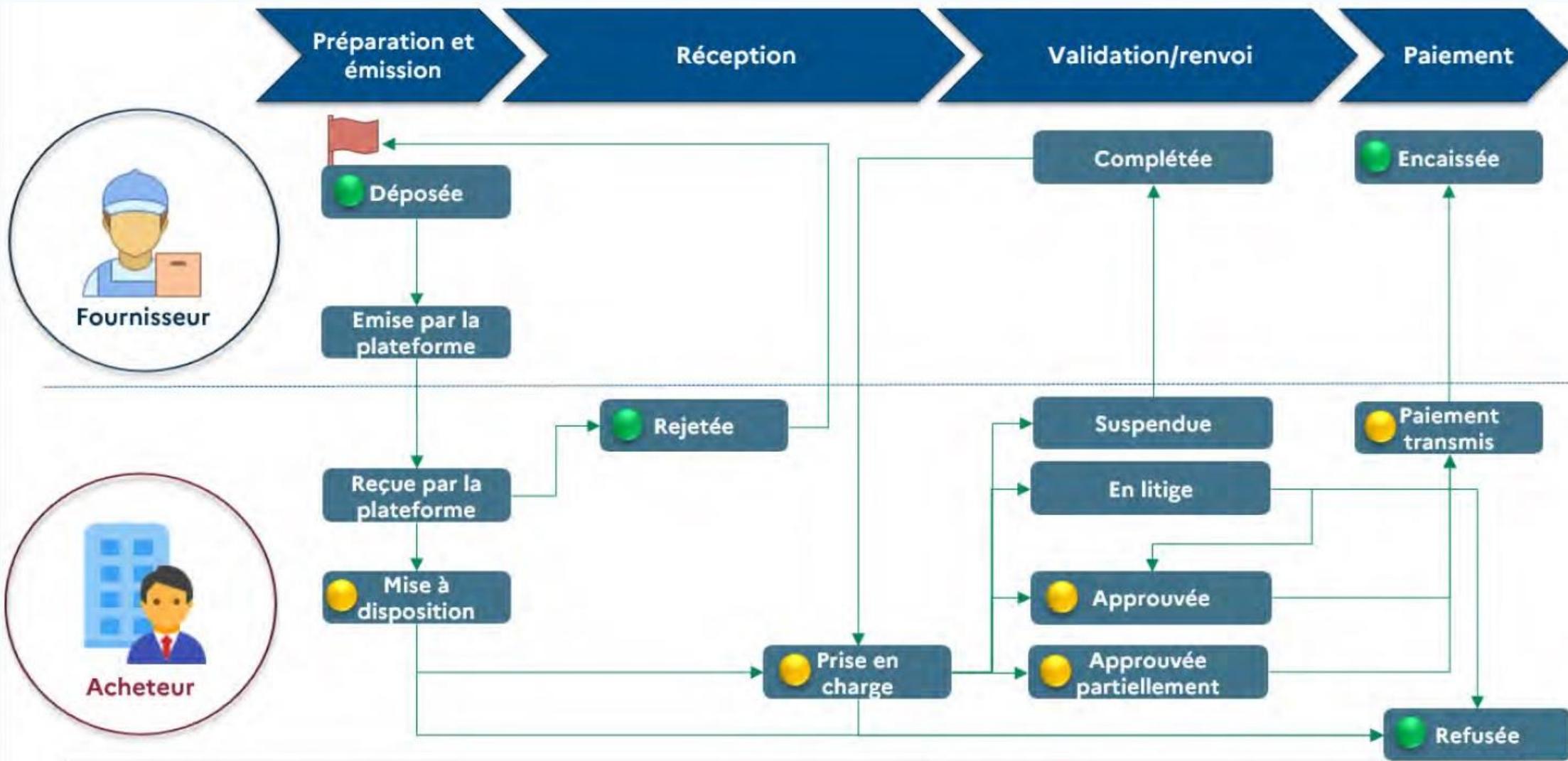
35- Eco-participation (art. L.541-10 du code de l'environnement)

---

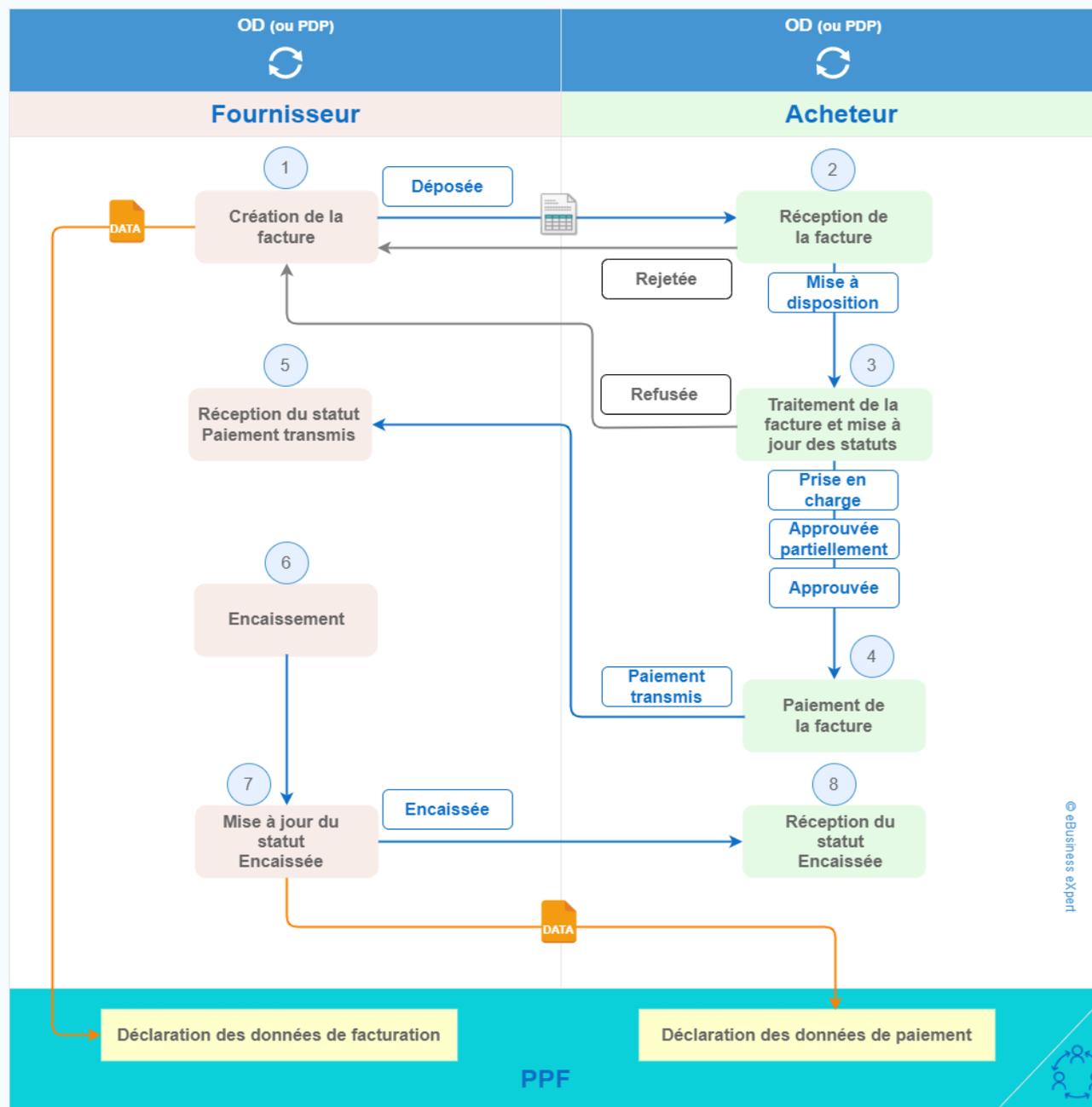
# Mentions obligatoires PDF (limite Fin 2027)

Données PDF	Données facture
SIREN – assujetti	Total hors taxe par taux d'imposition de la taxe
N° TVA intracommunautaire – assujetti	Montant de la taxe correspondante par taux d'imposition
N° TVA intracommunautaire – représentant fiscal de l'assujetti	Taux de TVA applicable (à différencier si multiples)
SIREN – client	Somme totale à payer HT
Mention catégorie de l'opération: livraison de biens (LB) /prestation de services (PS) /double (LBPS)	Montant de la taxe à payer  En cas d'exonération, la référence à la disposition légale
Date d'émission de la facture	Code/désignation devise de la facture
Numéro unique de la facture	Mention « autofacturation »
Numéro de la facture rectifiée en cas d'émission d'une facture rectificative	Référence à un régime particulier visé au 15o et 16o du I de l'article 242 nonies A  Mention « Autoliquidation »
Option pour le paiement de la taxe d'après les débits	Mention «Membre d'un assujetti unique»  Date de l'acompte versé si elle est différente de la date d'émission de la facture

# Cycle de vie : statuts de la facture (01/07/24)



# Cycle de vie : cas standard



# Formats du socle

---

Format sémantique basé sur la norme européenne EN16931 (dictionnaire et règles de gestion)

Format syntaxique exigé pour les flux 1 (données de facturation) et flux 2 (facture complète) :

- XML UBL
  - norme d'échange Universal Business Language en version 2.1 (organisme OASIS)
- XML CII
  - norme d'échange CrossIndustryInvoice en version 3.0 (organisme UN/CEFACT)
- Factur-X (Mixte)
  - PDF/A3 : PDF lisible encapsulant un fichier XML CII interprétable par une application

Format syntaxique pour le cycle de vie (statuts) :

- XML SCRDM CI Cross Domain Application Response message (organisme UN/CEFACT) & Invoice Message Response (UBL)

# Périmètre de la réforme (cas d'usage)

## Type de facture

Facture commerciale

Facture d'acompte

Facture auto-facturée

Facture rectificative

Facture multi-commande (évolution de la norme)

Avoir

Avoir auto-facturé

## Acteurs

Le fournisseur

L'acheteur

Le sous-traitant (produit ou service)

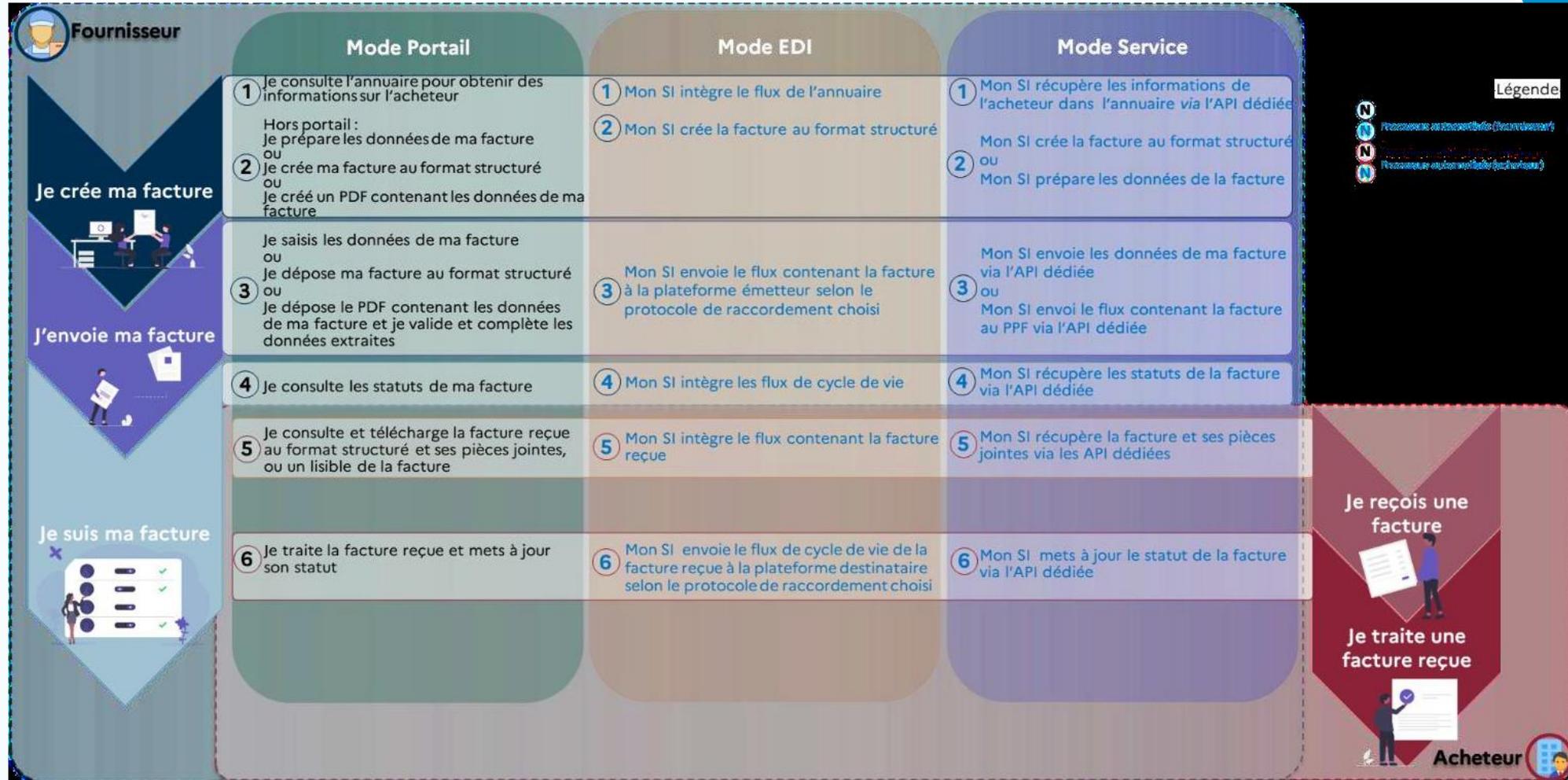
Le tiers (factor, payeur)

Les PDP

Le PPF

Les OD

# Offre de service du PPF



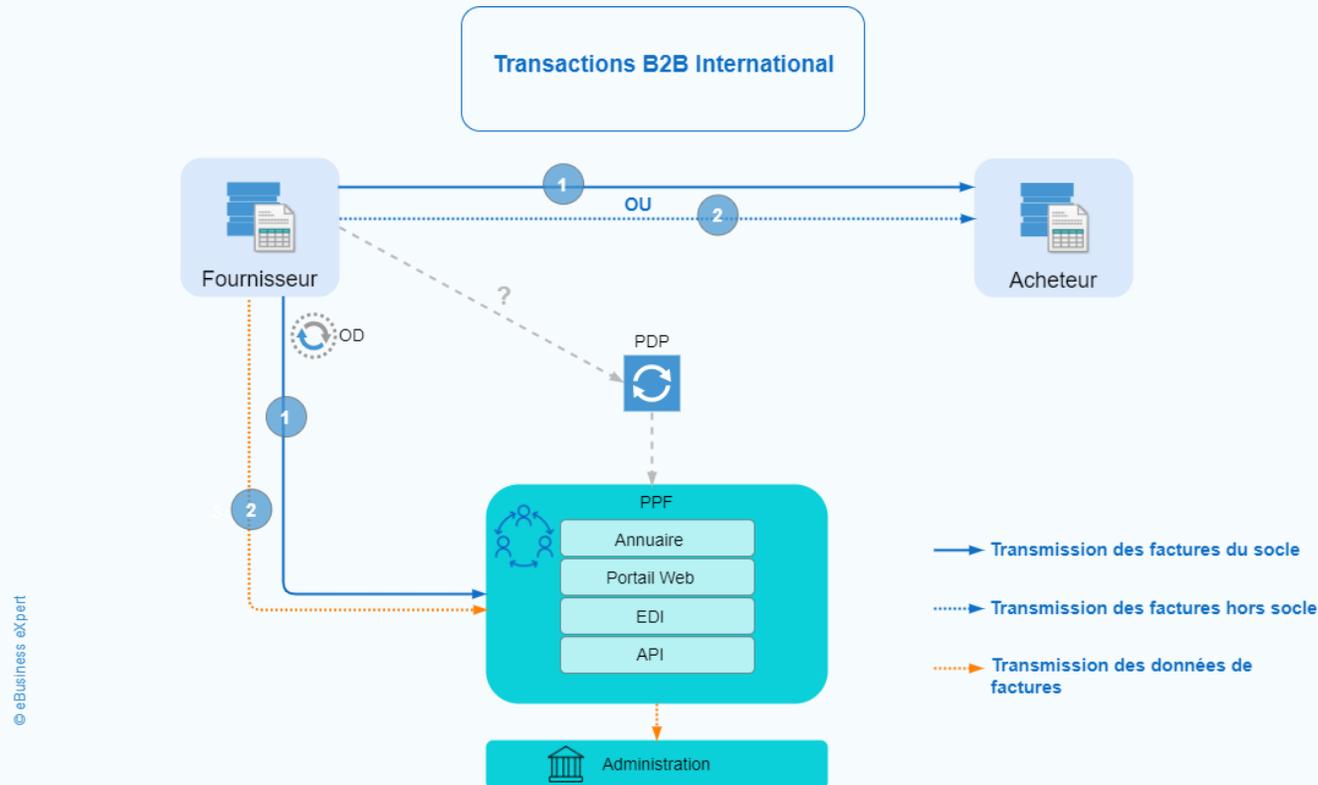


# Questions/Réponses

---



# e-reporting : B2B international



# e-reporting: B2B international

- Envoi (ou Réception) de la facture selon format du socle
  - Envoi de la Facture à la plateforme (PPF ou PDP)
- Transmission (Réception) de la facture hors socle/papier
  - Transmission des données de factures comme pour le e-invoicing (sémantique et syntaxe) hors importation (achat hors UE)

Identifiant au lieu du SIREN : numéro TVA intracom. pour UE et numéro registre hors UE



# e-reporting: Modalités de transmission B2C

- Envoi des factures selon format du socle
  - Soit Envoi de la facture à la plateforme
  - Soit Transmission des données de transactions agrégées

Données de transaction (obligatoires) :

- Le numéro unique d'identification de l'assujetti (SIREN) ;
- Le numéro de la facture ;
- La date de la facture ;
- La mention « option pour le paiement de la taxe d'après les débits », si l'assujetti a réalisé cette option ;
- Par taux d'imposition, le montant total hors taxe et le montant de la taxe correspondante ;
- Le montant total de la taxe à payer, exprimé en euros pour les transactions établies en devise étrangère
- La devise ;
- La catégorie de transactions (livraison de biens, prestation de services,...)

# e-reporting: Modalités de transmission B2C

➤ Dans le cas où pas de facture ou facture hors socle, transmission des données de transactions (obligatoires) :

- La période au titre de laquelle la transmission est effectuée ;
- Le numéro unique d'identification de l'assujetti (SIREN) ;
- La Mention « option pour le paiement de la taxe d'après les débits », si l'assujetti a réalisé cette option ;
- Par taux d'imposition, le montant total hors taxe et le montant de la taxe correspondante ;
- Le montant total de la taxe à payer, à l'exclusion de toute TVA étrangère, et exprimé en euros pour les transactions établies en devise étrangère ;
- La devise ;
- La catégorie de transactions

# e-reporting: Données de paiement

- B2B domestique: Envoi des factures selon format du socle
  - Envoi du statut encaissé à la plateforme
- B2B international
  - Si facture format socle alors envoi statut encaissé
  - Si facture hors socle alors envoi données paiement agrégées
- B2C
  - Si facture format socle alors envoi statut encaissé
  - Sinon ( facture ou pas) envoie données de paiement agrégées

# Données de paiement Flux6 (Janvier 2026)

Données	Statut Encaissé
Code statut	Code
Libellé statut	Encaissé
Date de statut	Date
Identifiant du fournisseur de la facture	SIREN
Identifiant de la facture	Numéro facture
Date de la facture	Date
Date de paiement effectif	Date encaissée
Montant du paiement en euros	Montant
Motif en cas de rejet ou de paiement inférieur au total de la transaction ou partiel	Code
Montants de l'escompte, rabais, remise ou ristourne	Montant texte
Commentaire	

# Modalités de transmission du e-reporting

	Transmission des données de transaction		Transmission des données de paiement	
	Fréquence du dépôt	Délai de dépôt	Fréquence du dépôt	Délai de dépôt
Entreprises soumises au régime réel normal mensuel	Par décade Trois dépôts au titre d'un mois : - période 1 : du 1 au 10 du mois - période 2 : du 11 au 20 du mois - période 3 : du 21 à la fin du mois	10 jours après la fin de la période, soit : - période 1 : 20 du mois - période 2 : 30 du mois - période 3 : 10 du mois suivant	Mensuelle	Avant le 10 du mois suivant
Entreprises ayant opté pour le régime réel normal trimestriel*	Mensuelle	Avant le 10 du mois suivant		
Entreprises soumises au régime simplifié d'imposition TVA	Mensuelle	Au plus tard entre le 25 et 30 du mois suivant	Mensuelle	Au plus tard entre le 25 et 30 du mois suivant
Entreprises bénéficiant du régime de franchise en base de TVA	Bimestrielle (tous les 2 mois)	Au plus tard entre le 25 et 30 du mois suivant la fin de la période	Bimestrielle (tous les 2 mois)	Au plus tard entre le 25 et 30 du mois suivant la fin de la période

\* entreprises qui paient moins de 4 000€ de TVA par an

# Soyez prêts!

- Ne sous-estimez pas les enjeux de la réforme
  - « *Mieux vaut prendre le changement par la main avant qu'il ne vous prenne par la gorge.* » (Winston Churchill)
- Identifiez les flux et pratiques de facturation
  - Flux entrants ( fournisseurs/ taille)
  - Statuts fonctionnels dès Juillet 2024
  - Flux sortants (clients)
  - Adapter vos pratiques (terminologie, cas d'usage etc...)
- Echangez avec vos partenaires de facturation
  - ERP, Gestion commercial, caisse enregistreuse,
  - OCR, Traitement de Courrier
  - Sont-ils prêt? A quel échéance? A quel coût? => budget
- Pensez à une organisation performante et préparée en fonction de votre taille ( projet transverse)

# Accompagnement



- Direction de projet « Facturation électronique » au sein de la DGFIP
- L'agence pour l'informatique financière de l'État (AIFE)
- [www.impots.gouv.fr/portail/node/14366](http://www.impots.gouv.fr/portail/node/14366)
- FNFE-MPE, [www.fnfe-mpe.org](http://www.fnfe-mpe.org)
- eBusiness eXpert, [www.ebusiness-expert.com](http://www.ebusiness-expert.com)

# MERCI!

## Questions/Réponses

